



## Règlement intérieur du Petit Collège de Provence

### Horaires :

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
	Accueil dans la cour dès 7h50			Accueil dans la cour ou messe à 8h pour ceux qui le désirent
<b>8H00-8H40</b>		APC	APC	
<b>8h45-11h45</b>	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire
<b>11h45-13h30</b>	Restauration/ Activités méridiennes	Restauration/ Activités méridiennes	Restauration/ Activités méridiennes	Restauration/ Activités méridiennes
<b>13h30-16h45</b>	Temps Scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire
<b>16h30-16h45</b>	Les enfants points verts sortent seuls par l'entrée principale. Les enseignantes font sortir les points rouges de façon échelonnée en fonction du niveau de classe.	Les enfants points verts sortent seuls par l'entrée principale. Les enseignantes font sortir les points rouges de façon échelonnée en fonction du niveau de classe.	Les enfants points verts sortent seuls par l'entrée principale. Les enseignantes font sortir les points rouges de façon échelonnée en fonction du niveau de classe.	Les enfants points verts sortent seuls par l'entrée principale. Les enseignantes font sortir les points rouges de façon échelonnée en fonction du niveau de classe.
<b>17h00-17h30</b>	Garderie uniquement sur inscription préalable			
<b>17h00-18h00</b>	Etude uniquement sur inscription préalable.			

### **Accueil :**

L'accueil est assuré dès 7h50 le matin, et dès 13 h25 l'après-midi.

Les portes de l'école sont fermées entre 8h50 et 11h30 et entre 13h35 et 16h30.

Durant ces périodes, **merci de vous adresser à la porterie (entrée principale du lycée).**

### **Sorties :**

Les parents rentrent par l'entrée principale du Petit Collège pour venir récupérer leurs enfants dans la cour et sortent par le portillon où un assistant d'éducation récupère la carte de sortie de l'enfant

Rappel :

- Point vert : sortie immédiate non accompagnée y compris entre 11h30 et 11h45 si l'enfant est externe. Si l'enfant est inscrit à la garderie ou à l'étude, il partira seul de l'école à 17h30 ou 18h.
- Point rouge : sortie non accompagnée interdite. Seules les personnes désignées sur la carte viennent chercher l'enfant au portail.

### **Garderie :**

A partir de 17h, la garderie se déroule dans une salle sous le préau, sous la surveillance d'un assistant d'éducation. Un goûter offert par l'école est distribué.

**A 17h30, tous les enfants de la garderie doivent avoir quitté l'école.** Au bout de 3 retards, votre enfant ne sera plus accepté pendant le reste de la période concernée.

### **Etude :**

L'étude est un lieu de travail, de calme et de silence. Un comportement inadéquat entraînera inévitablement une exclusion temporaire voire définitive de l'étude.

Les enfants qui restent à l'étude quittent l'école à **18h00 précises**. Comme pour la garderie, 3 retards successifs entraîneront l'exclusion de l'enfant jusqu'aux vacances suivantes.

### **Cantine :**

Toute modification ponctuelle concernant la cantine devra obligatoirement être notifiée par écrit sur école directe. Mme Rebaudengo doit être prévenue également.

**Aucune demande par téléphone ne pourra être prise en compte.**

Le self est un lieu de détente et de calme, les enfants doivent manger proprement, respecter la nourriture, le matériel de la cuisine et la salle. Ils obéissent aux personnes qui les servent et les surveillent.

En cas de non respect de ces règles élémentaires, les enfants doivent accomplir une sanction réparation. Si les problèmes de comportement perdurent, vous recevrez un avertissement écrit et serez convoqués par la direction.

Si aucun changement n'intervient, l'élève peut être exclu temporairement, voire définitivement, de la cantine.

### **Retards :**

Les retards sont préjudiciables au travail de l'enfant et perturbent le bon fonctionnement des classes. Les parents veilleront à respecter les heures d'entrée et de sortie. A partir de la sonnerie, le retard est pris en compte.

Dès le 3<sup>ème</sup> retard, l'enfant restera dans le hall jusqu'à la récréation.

Dès le 6<sup>ème</sup> retard, il restera la demi-journée en dehors de sa classe.

Dès le 9<sup>ème</sup> retard, il restera la journée entière en dehors de sa classe.

A compter du 12<sup>ème</sup> retard, il ne sera pas admis dans l'école.

Le travail effectué en classe ne sera pas remis par l'enseignante, c'est à l'enfant de se le procurer.

### **Absences :**

Toute absence doit être justifiée par téléphone le jour même, puis **par écrit via Ecole Directe ou le cahier de liaison**, dès le retour de l'enfant.

Toute absence 'programmée' doit faire l'objet d'une demande préalable auprès du chef d'établissement.

**En cas d'absence pour convenance personnelle, le travail fait en classe ne sera pas donné et la continuité pédagogique ne sera pas de mise.**

**Deux départs anticipés en vacances dans l'année pourront entraîner une non-réinscription de l'enfant.**

### **Santé :**

Il est interdit d'apporter et de prendre des médicaments à l'école sauf en cas de maladie chronique. Il convient alors d'établir un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), avec le médecin scolaire.

Hormis les suivis type orthophonie, psychomotricité..., **les rendez-vous médicaux doivent être pris hors temps scolaire**

### **Echanges Ecole/Familles :**

Chaque enfant a un cahier de liaison qui contient toutes les informations concernant la vie de l'école et de la classe. **Il doit être vérifié quotidiennement et signé le cas échéant.**

Les parents peuvent rencontrer les enseignants sur rendez-vous (il suffit pour cela de noter la demande sur le cahier de liaison ou sur Ecole Directe).

**Hormis les bulletins de la Toussaint commun à tout l'établissement, les autres relevés sont accessibles sur Ecole Directe.**

### **Comportement**

A l'école, pour le respect de soi, des autres et du travail de chacun, on veille :

- à être toujours poli (aucune grossièreté ne sera tolérée !) et aimable avec tous (enfants et adultes !)
- à ne pas provoquer une dispute ou réagir verbalement ou physiquement d'une façon violente ;
- **à se déplacer dans l'école en rang et dans le calme;**
- à avoir une tenue vestimentaire décente et adaptée au cadre de l'école, tout au long de l'année. Merci de lire la note concernant le code vestimentaire jointe à ce règlement.

Pour les cours d'éducation physique, les élèves de cycle 3 apportent, avec eux, dans un sac, leur tenue de sport le jour prévu. Les élèves de cycle 2 peuvent venir déjà habillés avec la tenue adaptée, le jour où ils ont sport.

(Rappel : tous les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant) ;

- à respecter l'environnement (éteindre les lumières, fermer l'eau, ne pas jeter les papiers par terre....) ;
- à respecter les affaires des camarades ;
- à rendre service pour le bien de tous (ramassage des papiers et des vêtements, actions d'entraide...) ;
- à se soucier des autres et en particulier des plus petits, des enfants absents, des nouveaux élèves ;
- à faire participer les autres aux jeux dans la cour ;
- à ne jamais remonter dans les classes pendant les récréations ;
- à se mettre en rang dès que la sonnerie retentit.

Les attitudes de violence, de désobéissance et de non respect du présent règlement intérieur seront sanctionnées de la façon suivante :

### **1<sup>ère</sup> étape :**

*L'équipe éducative (enseignants et assistants d'éducation) décide d'une « sanction-réparation ».*

### **2<sup>ème</sup> étape :**

*Un avertissement écrit est adressé par la direction aux parents de l'enfant.*

### **3<sup>ème</sup> étape :**

*Une exclusion temporaire de trois jours peut être signifiée par la direction. Cette exclusion est inscrite dans le dossier scolaire de l'élève.*

### **4<sup>ème</sup> étape :**

*Une exclusion définitive ou une non réinscription l'année suivante peut-être envisagée.*

*Rappel : seule l'équipe éducative est apte à gérer les conflits entre enfants dans l'établissement. Nous comptons sur les parents pour respecter les mesures prises par l'équipe. Une confiance réciproque est indispensable.*

### **Jeux dans la cour :**

Afin de permettre à tous les enfants de pouvoir participer à des jeux de ballons collectifs et de laisser l'espace suffisant à tous, dans les cours, les jours de football sont répartis de la façon suivante :

Le lundi : classes de CP (cour du bas) et classe de CM1 (cour du haut)

Le mardi : classes de CE1 (cour du bas) et classe de CM2 (cour du haut)

Le jeudi : classes de CE2 (cour du bas)

Ce jour-là, les classes concernées ont la possibilité de jouer au football durant les 3 récréations de la journée.

La questure n'étant accessible que pendant la récréation de la pause méridienne, les enfants ont la possibilité d'apporter leur ballon en mousse pour jouer.

Un roulement pour les jeux sous le préau (ping-pong et babyfoot) est organisé sur le même mode.

### **Respect du matériel et des locaux :**

Les élèves doivent respecter le matériel de l'école (livres de la classe, de la BCD, les bureaux, les sièges, etc...). Tout remplacement de matériel détérioré sera facturé à la famille.

Régulièrement, et à chaque période de vacances, les parents veilleront à ce que leur enfant ait toujours avec lui le matériel requis pour le travail scolaire.

Une carte de cantine ou une carte de sortie abîmée ou perdue sera remplacée moyennant la somme de 10 € à remettre à un assistant d'éducation.

La perte et la détérioration de tout objet personnel ne sont pas de la responsabilité de l'école. Il est donc vraiment déconseillé d'apporter à l'école des objets de valeur.

**« Les interdits de l'école » :**

- Le téléphone portable, les smartphones, les I pads, les I Pods et tous les jeux électroniques.
- Les ballons en cuir
- Les grosses billes (calot, baleine, mammoths...)
- Les cartes à collectionner (type Pokémon...)
- Tous les objets dangereux
- Les boucles d'oreilles pendants (les bijoux sont tolérés mais déconseillés)
- Les chewing-gums

Cette liste n'est pas exhaustive et pourra être modifiée en cours d'année.

En cas de manquement à cette règle, les objets confisqués seront rendus en fin de l'année scolaire.

**Tout propos discriminant ou à connotation raciste avéré sera sanctionné par une journée d'exclusion. En cas de récidive, l'enfant ne sera pas réinscrit pour l'année scolaire suivante.**

**Une discipline librement consentie est indispensable pour une vie de groupe harmonieuse, pour un apprentissage progressif de la liberté par l'autodiscipline et la responsabilité.**

**Rien de vrai ne peut être vécu sans respect et confiance réciproques entre parents, enseignants, personnel et élèves.**

Signature de la mère

Signature de l'enfant

Signature du père

*En signant ce présent document, je déclare adhérer au règlement intérieur dont j'ai pris connaissance.*